



**Délibération n° 2020-10-31-06**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Du Conseil Syndical du 31 octobre 2020**

**Objet :** Désignation de deux représentants à TEARA

**Rapporteur :** Sébastien GOUTTEBEL

**Secrétaire de séance :**  
Evelyne BRUN

**Date de convocation :**  
16 octobre 2020

**Nombre de délégués :**

En exercice : 140  
Présents : 76  
Pouvoir : 8  
Votants : 85

Pour : 72  
Abstention : 3  
Blancs : 3  
Non pas pris part au vote :  
7

L'an deux-mille-vingt, le trente et un octobre à dix-heures zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Le vote se déroulant à bulletin secret, la liste des participants n'est pas retranscrite.

**Secrétaire de séance :** Evelyne BRUN

Le Président rappelle à l'assemblée que le SIEG – TE 63 adhère à l'Association Territoire d'Énergie Auvergne Rhône Alpes (TEARA) depuis le 5 novembre 2016. Cette association a pour objet de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs à la distribution publique d'Énergies, ainsi qu'à la production d'énergie et la maîtrise de la demande en énergie et aux réseaux « Très Haut Débit », indispensable à la gestion des réseaux d'énergies.

- Suivi des stratégies communes menées par chaque syndicat membre qui reste seul décisionnaires des politiques à mener.
- Propositions communes pour le développement et l'amélioration du service public de l'énergie et la qualité de fourniture des énergies.
- Réflexion sur la production d'énergie et la maîtrise de l'énergie.



Il convient de désigner **deux** représentants dont le Président du SIEG-TE63

Le Bureau propose à l'assemblée :

Sébastien GOUTTEBEL

Stéphane GUILLAUME

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve la proposition du bureau.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 5 novembre 2020 et de la publication le 5 novembre 2020.